

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS292/6
12 juin 2003

(03-3047)

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES – MESURES AFFECTANT L'APPROBATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS BIOTECHNOLOGIQUES

Demande de participation aux consultations

Communication du Brésil

La communication ci-après, datée du 28 mai 2003, adressée par la Mission permanente du Brésil à la Délégation permanente de la Commission européenne, à la Mission permanente du Canada et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Je me réfère aux demandes de consultations concernant certaines mesures prises par les Communautés européennes et leurs États membres qui affectent les produits issus de la biotechnologie (produits biotechnologiques), qui ont été présentées les 13 et 14 mai 2003 par les États-Unis, le Canada et l'Argentine, conformément à l'article 4 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* (Mémoire d'accord), à l'article 11 de l'*Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires* (Accord SPS), à l'article 19 de l'*Accord sur l'agriculture*, à l'article 14 de l'*Accord sur les obstacles techniques au commerce* (Accord OTC) et à l'article XXII de l'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994* (GATT de 1994), et qui ont été distribuées aux Membres les 20 et 21 mai 2003 (WT/DS291/1, G/L/627, G/SPS/GEN/397, G/AG/GEN/60, G/TBT/D/28; WT/DS292/1, G/L/628, G/SPS/GEN/398, G/AG/GEN/61, G/TBT/D/29; et WT/DS293/1, G/L/629, G/SPS/GEN/399, G/AG/GEN/62, G/TBT/D/30, respectivement).

Le Brésil a des intérêts commerciaux substantiels dans la question, étant donné qu'il est l'un des plus gros exportateurs mondiaux de produits agricoles et l'un des pays ayant la plus grande biodiversité du monde, entre autres raisons. J'ai donc l'honneur de vous faire savoir que le gouvernement brésilien désire participer à ces consultations, conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord.
